

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 134 (2012)

Artikel: Bilan régional de mise en valeur des sites archéologiques de Corse
Autor: Cesari, Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

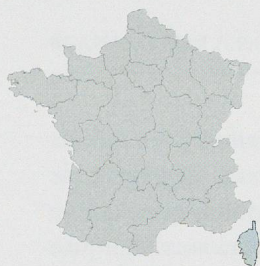
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BILAN RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DE CORSE

Joseph CESARI

DE LA CONNAISSANCE À LA MISE EN VALEUR

La Corse : une île antique sans antiquités !

Avec 8 681 km², la Corse est la troisième île de Méditerranée occidentale. Placée au cœur du golfe de Gênes, elle était au carrefour des routes maritimes antiques entre les mers Méditerranée et Tyrrhénienne. Véritable « montagne dans la mer », avec une chaîne dorsale qui culmine à près de 3 000 m, la Corse a toujours été présentée par les géographes de l'Antiquité comme « montueuse, accidentée, rocailleuse... », difficilement pénétrable et de surcroît fortement boisée. Bien qu'elle soit un incontournable repère pour les marins qui recherchent aussi ses « aiguades » et ses mouillages abrités, elle reste d'un abord difficile et ses vents comme ses écueils sont redoutés.

Il faut attendre la Renaissance et la *Description de la Corse*, par le savant humaniste Agostino Giustiniani, originaire de Gênes et évêque du Nebbio en Corse, pour disposer de quelques indices sur des vestiges archéologiques au sujet des principales villes corses de l'Antiquité. Mais c'est au chapitre sur « les bonnes choses qui se trouvent en Corse » qu'il signalera dans l'évêché d'Aléria la présence de « nombreuses médailles antiques en or et en argent, en calcédoine et en d'autres métaux... ».

L'histoire ancienne de l'île étant quasiment inconnue au XVIII^e s., Jean-Jacques Rousseau estimait que « les Corses sont presque encore dans l'état naturel ». Après 1768, date de l'annexion de la Corse à la France, la monarchie va faire dresser un état des lieux de sa nouvelle possession. Ce fut le début du « Plan Terrier » qui ne sera achevé que sous la Révolution. Les réalisateurs de cette difficile entreprise ont davantage été préoccupés par les réalités physiques et économiques du territoire que par les rares vestiges de son passé. Même la représentation cartographique de la Corse, n'est vraiment réalisée qu'en 1769 par l'ingénieur Jacques Nicolas Bellin dans sa « *Description géographique et historique de l'isle de Corse* ». Ce document sera la base de la carte moderne. La Corse sera presque toujours intégrée aux visées géostratégiques qui préoccupèrent les grandes puissances depuis Jules César, qui y séjourna lors d'un retour d'Afrique, jusqu'au XX^e s.

Avant le XIX^e s. les connaissances sur les origines et les antiquités de l'île étaient donc très indigentes et les historiens se limitaient généralement à citer les assertions des auteurs antiques et reprendre les chroniqueurs insulaires de la fin du Moyen Âge. La Corse était bien une terre antique, mais sans antiquités.

Vers le milieu du XIX^e s. la Corse devient une destination exotique qui attire des visiteurs dont les objectifs ne relèvent plus seulement des domaines militaire et

économique. L'émotion esthétique des paysages insulaires, la spécificité des mœurs de sa population vont stimuler écrivains et voyageurs fortement imprégnés de romantisme. Ajaccio deviendra « Station d'hiver » pour des Britanniques qui se regroupent dans un quartier résidentiel de la ville. Cette période sera aussi marquée par quelques avancées pour l'archéologie et plusieurs spécialistes vont, à la suite de Prosper Mérimée qui visita l'île en 1839 lors d'une mission officielle de reconnaissance des monuments et vestiges archéologiques, contribuer à faire connaître le passé insulaire. Une activité de recherches historique et naturaliste va s'organiser autour du chanoine *Letteron*, professeur à Bastia qui fondera le « Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse », encore très dynamique aujourd'hui. Au cours de la première moitié du ^{xx}e s. les deux conflits mondiaux auront des conséquences durables sur les activités et l'organisation de la recherche archéologique et la valorisation des monuments historiques.

L'État après la mission de Prosper Mérimée avait réagi avec lenteur pour lancer un programme d'études sur les vestiges antérieurs à l'Antiquité. Ce n'est qu'en 1887, sous l'impulsion d'Alexandre Bertrand, qu'Adrien de Mortillet dressera un premier inventaire des monuments mégalithiques de l'île. Les pouvoirs publics tardent à investir le champ du patrimoine archéologique et le professeur Georges Lafaye déplore auprès de la Société des Antiquaires de France « la différence de traitement » des vestiges archéologiques entre la Corse et la Sardaigne voisine, qui disposait alors d'une administration spécialisée et d'un important musée archéologique à Cagliari. Il faut observer que ce retard d'organisation est général pour la France et les vestiges archéologiques devront attendre 1941 pour bénéficier, sous l'impulsion de Jérôme Carcopino alors secrétaire d'État du régime de Vichy, d'une réglementation spécifique. Plusieurs savants italiens vont aussi s'attacher à l'étude du passé antique et médiéval de l'île. Le conservateur du Musée de Cagliari, Ettore Pais, devait pro-

duire une volumineuse « Histoire de la Sardaigne et de la Corse durant l'Antiquité », puis Carlu Aru en 1908, publiait une étude de l'architecture romane pisane de l'île dans un bel ouvrage illustré par des photographies qui montraient l'état de vétusté et d'abandon de plusieurs monuments insignes de l'île.

Durant l'entre-deux-guerres, la revendication irrédentiste soutenue par le parti fasciste italien de Mussolini va activer de nombreuses études linguistiques, ethnographiques, historiques et archéologiques qui deviennent un enjeu politique. Au cours de cette période « l'italianité » de la Corse va être mise en exergue à travers les publications de chercheurs de la péninsule. Sous la direction de l'académicien Giovacchino Volpe, ces travaux seront publiés dans l'*Archivio Storico di Corsica*. Bottiglioni dans son monumental *Atlante linguistico della Corsica* étudie la langue corse, des archéologues comme Luigi Pigorini et Giglioli vont s'intéresser aux vestiges préhistoriques et, en 1942, était réunie l'œuvre du savant Mario Celso Ascari qui livrait une vaste synthèse sur la Corse antique.

Dans l'île et à Paris, les études historiques et archéologiques sont particulièrement soutenues par des insulaires, en particulier le professeur Ambroise Ambrosi, qui réalisera des fouilles à Aléria l'antique capitale de l'île (fig. 1). La découverte dans les années 30 d'un sarcophage historié, à Ajaccio, relance l'intérêt de l'archéologie déjà fortement



Fig. 1 — Aléria : vue aérienne des vestiges antiques (classés MH) (1^{er} plan) et du village moderne (2^e plan) (cliché Jean-François Paccosi).

souligné par les travaux de Louis Campi. L'archéologue provençal Fernand Benoît, qui deviendra le premier directeur des Antiquités historiques d'une vaste circonscription archéologique qui englobe plusieurs départements du continent et la Corse, en donnera une étude dans les *Mélanges de l'École française de Rome*. Mais jusqu'à là, aucun musée archéologique n'est organisé. Les vestiges mobiliers de quelque intérêt restent généralement aux mains de personnes privées et rares sont ceux qui furent acquis par des collections publiques, comme ce fut le cas du trésor de bronzes préhistoriques de l'âge du Fer découvert à Cagnano dans le Cap Corse, ou deux magnifiques situles de bronze trouvées à Caporalino en Haute-Corse. De même les vestiges monumentaux sont presque tous à l'abandon. L'ancienne église cathédrale romane de Mariana (fig. 2) attendra un toit jusqu'après la seconde guerre mondiale, l'église proche de San Parteo est en ruines et va le rester jusqu'aux années 50. De même une des plus belles églises romanes de Corse, la Chiesa Nera (en schistes noirs du Nebbiu incrustés de décors en marbre blanc) sera réduite à l'état de vestiges (fig. 3). L'administration des monuments historiques interviendra pour sauvegarder le clocher roman de Carhini (fig. 4), en Corse-du-Sud, et l'un des chefs-d'œuvre de



Fig. 2 — Lucciana : cathédrale de Sainte-Marie dite La Canonica (classée MH). Cliché pris avant 1940 (collection de l'auteur).



Fig. 3 — Pieve, église San Nicolao, dite « Chiesa Nera » : un chef d'œuvre de l'art roman abandonné et transformé en carrière depuis le début du xx^e siècle (collection SRA de Corse, cliché Alain Gauthier).



Fig. 4 — Carhini, l'église et son clocher : art roman-pisan du xiii^e siècle. Édifices classés au titre des Monuments historiques (collection SRA de Corse, cliché Alain Gauthier).

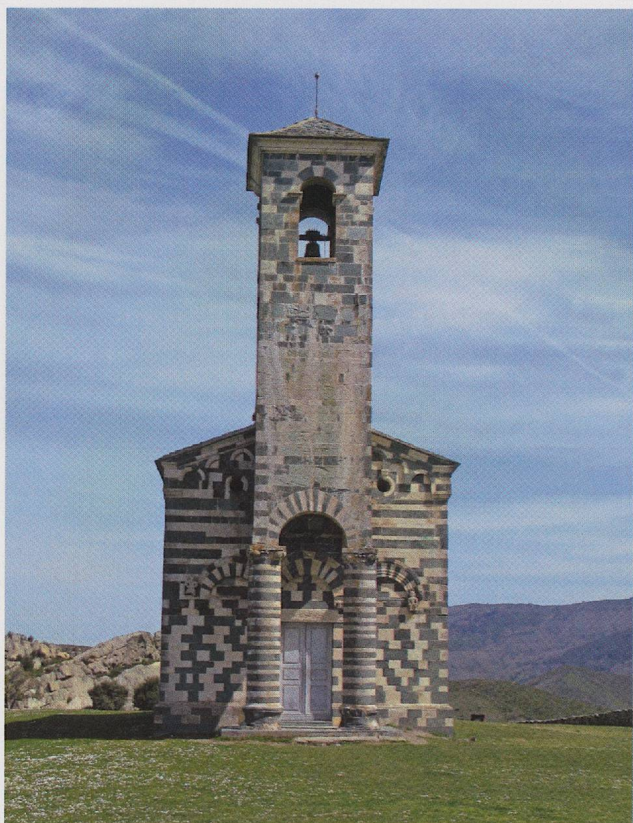


Fig. 5 — Murato, église romane de San Michele. Décrite par Prosper Mérimée en 1840 et classée sur la première liste des Monuments historiques (collection SRA de Corse, cliché Alain Gauthier).

l'art roman pisan : l'église polychrome de Saint-Michel de Murato en Haute-Corse (fig. 5). Sur le plan archéologique l'administration des Beaux-Arts fera exécuter en 1936 et 1937 deux campagnes de fouilles sur le site de l'ancienne ville romaine de Mariana. Ces travaux furent réalisés par l'archéologue Louis Leschi en collaboration avec l'architecte en chef Albert Chauvel. Ils utilisèrent pour la première fois un petit avion pour tenter d'identifier les vestiges archéologiques enfouis à partir de photographies aériennes. Ce bel élan sera interrompu par le déclenchement du second conflit mondial.

*De la seconde moitié du XX^e s. à nos jours :
découverte et valorisation de l'archéologie*

À partir des années 50, les directions des Antiquités historiques et préhistoriques sous l'impulsion de leurs directeurs, Fernand Benoît et Sylvain Gagnière, vont organiser des fouilles régulières en Corse. Une partie de la nécropole romaine sur le site de la ville antique d'Aléria sera repérée par M. Arcelin, collaborateur de Fernand Benoît, alors directeur du Musée Borély de Marseille. Puis des fouilles et des prospections seront confiées sur Aléria à Jean-Paul Boucher et Jean Jehasse. En Pré- et

Protohistoire, les travaux sont organisés sous la responsabilité scientifique de Roger Grosjean, qui vient d'accéder au CNRS sous le double parrainage de l'Abbé Breuil et Raymond Vaufray, avec comme thème d'étude : la Préhistoire corse. Grâce à un inestimable réseau d'informateurs locaux, au premier rang desquels nous devons citer l'archiviste départemental Pierre Lamotte et une aristocrate anglaise, Dorothee Rose-Carrington (Lady Rose), Roger Grosjean va accroître de manière significative l'inventaire des gisements archéologiques et identifier clairement une production statuaire anthropomorphe monumentale de l'âge du Bronze. Ces statues-menhirs sont de véritables œuvres d'art archaïques qui proposent avec un certain réalisme la représentation des personnages d'une société dominée par la figure du guerrier aux armes ostentatoires. Associés aux statues de pierre, Roger Grosjean va aussi mettre au jour des habitats dont les constructions principales, en forme de tours, ont de fortes affinités avec les édifices nuragiques de Sardaigne. Le site du Castellu d'Araggiu, au-dessus du golfe de Porto-Vecchio découvert en 1967 par Roger Grosjean en est un excellent exemple (fig. 6). Ces vestiges spectaculaires attribuables à l'âge du Bronze vont être rapidement médiatisés. Différents articles de presse, mais aussi la télévision et le cinéma vont présenter ces remarquables découvertes. C'est le début d'une mise en valeur des monuments et des gisements qui les contiennent.

À travers des quotidiens locaux et nationaux, des magazines de grande diffusion comme *Marco Polo*, *Science et Vie*, *Archeologia*, etc., ou des films documentaires et des reportages télévisés, on découvrait aussi les paysages somptueux d'une Corse traditionnelle, en cours de disparition. Ces images vont influencer et stimuler les activités touristiques et le site archéologique de Filitosa, qui concentrait à lui seul près du tiers des statues menhirs, deviendra une étape incontournable dans les circuits touristiques de l'île.

Pour l'Antiquité classique, Jean et Laurence Jehasse vont fouiller l'exceptionnelle nécropole d'Aléria qui rattache sans ambiguïté la Corse au monde étrusque. Près de 200 tombes aux mobiliers d'une grande richesse vont permettre l'ouverture du premier espace muséographique insulaire entièrement réservé aux vestiges



Fig. 6 — San-Gavino-di-Carbini, Castellu d'Araggiu, complexe fortifié de l'âge du Bronze. Classé au titre des Monuments historiques (collection SRA de Corse, cliché Alain Gauthier).

archéologiques. Ce lieu deviendra l'actuel Musée départemental d'Archéologie de la Haute-Corse. De même au cours des années 70 des « dépôts archéologiques » sont organisés. Celui de Lèvie en Alta Rocca va se constituer à partir des fouilles conduites par Roger Grosjean à Cucuruzzu sur les vestiges d'une monumentale enceinte et d'une tour de l'âge du Bronze. Puis il va accueillir les découvertes de François de Lanfranchi, dont le squelette féminin d'une adulte mésolithique, mis au jour dans l'abri de l'Araguina-Sennola à Bonifacio.

L'intensification des recherches va bénéficier d'une meilleure intervention des pouvoirs publics, d'abord celle de l'État et du ministère de la Culture qui va accompagner financièrement les fouilles, puis le département de la Corse. Plusieurs sites et monuments archéologiques vont bénéficier de protections juridiques. Des acquisitions foncières vont permettre à l'État d'avoir la maîtrise de grands gisements archéologiques. On retiendra l'achat en 1974, de plus de 20 ha de terrains contenant l'antique colonie romaine d'Aléria, l'acquisition du gisement de Cucuruzzu à Lèvie et celle de l'abri préhistorique de l'Araguina-Sennola à Bonifacio. Tous ces sites seront classés au titre des monuments historiques. De même une active politique de restauration d'édifices emblématiques sera menée par la Direction régionale des affaires culturelles. On retiendra en particulier l'ancienne cathédrale de la Canonica, qui dans ses abords avait livré à Geneviève Moracchini-Mazel, dans les années 60, la présence d'une première église et d'un baptistère aux mosaïques polychromes, dont les thèmes figuratifs nous laissent entrevoir des rapports avec la Méditerranée orientale. Ici c'est la commune qui sera impliquée fortement dans la préservation et la valorisation de son patrimoine avec l'aide de l'État, du département et aujourd'hui de la Collectivité territoriale de Corse.

LA SPÉCIFICITÉ INSTITUTIONNELLE DU DOMAINE CULTUREL EN CORSE

C'est précisément au cours des années 70-80 qu'un vaste et fort courant d'opinion va revendiquer en Corse une réappropriation de la culture insulaire. Ce que l'on a désigné sous le nom de « Riacquistu » est né avec la montée du nationalisme corse. Tous les domaines de la culture ont bénéficié de ce mouvement, y compris l'archéologie, bien que cette dernière soit désormais placée dans le champ strictement scientifique. À partir de revendications culturelles, l'État a largement déconcentré puis décentralisé une grande part de ses attributions vers la région Corse. Celle-ci

obtiendra un statut particulier, qui dans le domaine culturel, lui accorde une compétence totale à l'exception de l'application des lois et règlements spécifiques, qui restent du domaine régalién de l'État. Ainsi en matière de monuments historiques la Collectivité territoriale de Corse avait reçu dès 1991 toutes les dotations budgétaires pour mener une politique de restauration et d'entretien du patrimoine protégé. En 2002, une seconde loi va lui transférer en pleine propriété tous les monuments historiques appartenant à l'État, y compris les sites archéologiques et les mobiliers qu'ils contiennent. Elle est en outre chargée de la conservation des vestiges et de leur valorisation dans le respect des dispositions du code du patrimoine. Avec la collaboration de l'État la Collectivité territoriale de Corse fera l'acquisition de nouveaux gisements en vue de leur mise en valeur. Notons en particulier les alignements mégalithiques de Stantari et Rinaiu sur le plateau de Cauria à Sartène en Corse-du-Sud. À travers une *Charte culturelle* signée par l'État, la Collectivité territoriale de Corse et les deux départements, la Carte archéologique nationale, outil indispensable pour le développement d'une politique efficace de connaissance et de protection du patrimoine archéologique, sera temporairement renforcée.

De son côté, la Collectivité territoriale de Corse va créer un véritable service du patrimoine au sein duquel sera identifié le *service de l'archéologie et des musées*.

Le département de Corse-du-Sud, va à partir des années 1981 ériger en musées de plein exercice les deux « dépôts archéologiques » de Sartène et Lévie. Chaque établissement sera dirigé par un conservateur. Au cours des deux dernières décennies ces musées archéologiques, labellisés « Musée de France » seront réorganisés et modernisés, ils deviendront de véritables équipements culturels au service du développement et de la connaissance du patrimoine archéologique, avec une fréquentation croissante de leurs publics.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE INSULAIRE : UN OBJECTIF D'ÉCONOMIE CULTURELLE

Aujourd'hui plus qu'hier le patrimoine archéologique est fortement menacé en raison d'une forte croissance des travaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La réglementation sur l'archéologie préventive vient créer de nouveaux besoins en matière d'études et de conservation des découvertes. Les protections juridiques au titre des monuments historiques des vestiges archéologiques ainsi que les acquisitions foncières ne sont pas toujours faciles à obtenir. Les moyens financiers publics pour la valorisation des sites et monuments archéologiques ont été renforcés mais l'accumulation des retards dans ce domaine est encore importante. Enfin les retombées économiques espérées par ces mises en valeur ne doivent pas occulter les problèmes fondamentaux de la connaissance et de la conservation des vestiges. Il faut à l'avenir craindre que nos gisements ne soient victimes de leur succès auprès du public, et déjà la « surfréquentation » de certains monuments fragiles laisse entrevoir des possibles dérives.

Dans ce domaine l'évaluation préventive des risques pour la bonne conservation des gisements doit précéder celle de leurs potentialités économiques. La seule garantie impartiale d'une politique de conservation et d'exploitation économique équilibrée relève des institutions publiques. La juste contrepartie des études et des travaux, généralement bénévoles, des chercheurs doit se retrouver dans une active protection au titre des monuments historiques du patrimoine archéologique et dans sa restitution au public. Cette vision doit toujours privilégier dialogue et recherche d'un consensus avec les propriétaires privés, qui sont des partenaires incontournables dans toute politique de gestion raisonnée et de mise en valeur d'un patrimoine archéologique, qui dans sa grande majorité leur appartient. Actuellement on ne dispose que d'un seul exemple de valorisation et de gestion privée d'un grand site

archéologique, celui de Filitosa en Corse-du-Sud, sur la commune de Sollacaro. L'importance du nombre de visiteurs doit ici inciter à une certaine prudence pour la conservation pérenne des vestiges fragiles exhumés et immédiatement livrés à la visite dès 1956. Le maintien *in situ* des statues-menhirs pose le délicat problème de leur bonne conservation. La plupart des spécialistes s'accordent pour une protection physique des œuvres dont il conviendra d'étudier les modalités de réalisation et d'insertion dans le site. De semblables préoccupations sont aussi valables pour les autres gisements qui contiennent des mégalithes.

Les grands projets de valorisation en cours : devraient bénéficier d'un investissement de la Collectivité territoriale. Outre ses propres monuments, cette dernière intervient dans la conservation et la mise en valeur des vestiges archéologiques. Que ces derniers soient issus des travaux réalisés dans le cadre de la programmation nationale de la recherche archéologique, ou des travaux liés à l'archéologie préventive, réalisés dans le cadre d'aménagements divers et de travaux d'urbanisme.

La Collectivité territoriale de Corse a lancé des programmes de valorisation pour les sites archéologiques qu'elle possède. Ces programmes ont été l'objet d'études d'économie touristique et d'avants projets de conservation et restauration, elles ont concerné les monuments et sites suivants :

- site et monument protohistorique de Cucuruzzu sur la commune de Lévie ;
- sites et monuments mégalithiques du plateau de Cauria sur la commune de Sartène ;

- site et monuments de l'antique cité d'Aléria, dans la plaine orientale de la Corse.

Aux côtés des efforts de la Collectivité territoriale de Corse, une commune comme Lucciana propriétaire du site antique, paléochrétien et médiéval de Mariana s'implique dans l'étude, la conservation de ses monuments et dans la création d'un musée de site.

Plusieurs projets de développement microrégional portés par des collectivités locales (c'est par exemple le cas de la mise en valeur du gisement de l'âge du Bronze de Cuccuruzzu en Corse-du-Sud, classé au titre des Monuments historiques et inscrit sur la liste des *100 sites historiques d'intérêt commun méditerranéens*), le Parc naturel régional, le Conservatoire du littoral, voire des particuliers, intègrent aujourd'hui le patrimoine archéologique comme l'un des principaux vecteurs du développement de l'économie touristique. Souhaitons que cette nouvelle dimension du patrimoine archéologique vienne renforcer son intérêt dans l'élaboration de toute politique publique.

BIBLIOGRAPHIE

100 sites historiques d'intérêt commun méditerranéen. Première rencontre internationale des responsables des sites historiques d'intérêt commun méditerranéen. Plan d'Action pour la Méditerranée, programme des Nations Unies pour l'environnement, Ministère des affaires étrangères (France), Ministère de la culture et de la communication (France), Ministère de l'environnement (France). Atelier du patrimoine, Marseille janvier 1989. Actes T. 1, 60 p.

Action culturelle Patrimoine Sport Jeunesse, Guide des aides. Collectivité territoriale de Corse, Ajaccio 1997. 1 vol. 172 p.

CESARI Joseph (dir.) *et al.*, *Corse des origines*. Guides archéologiques de la France n° 30, Ministère de la Culture et de la Francophonie et Imprimerie nationale Éditions, Paris 1994, 142 p. (Réédition, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Éditions du Patrimoine, Imprimerie nationale Éditions, Paris 1999).

CESARI Joseph (dir.) *et al.*, *Corse antique*. Guides archéologiques de la France n° 45. Éditions du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2010, 120 p.

- DECROUEZ Danielle, CHAMAY Jacques, ZEZZA Fulvio (éd.), *La conservation des monuments dans le bassin méditerranéen/The conservation of monuments in the Mediterranean Basin*. Actes du 2^e Symposium International. Proceedings of the 2nd International Symposium Genève, 1991. Genève, 1992, 1 vol., 527 p.
- Document unique de programmation* (1994-1999) Corse, objectif 1. Commission de l'Union Européenne, Préfecture de Corse, Collectivité territoriale de Corse. Ajaccio, 1994 (cf. en particulier axe 4: « Mise en valeur du patrimoine touristique et culturel » pp. 101-111).
- Guides des aides Patrimoine*, Collectivité territoriale de Corse, Ajaccio décembre 2006, 89 p.
- MANISCALCO Fabio (a cura di), *La Tutela dei Beni Culturali in Italia*. Mediterraneum vol. 1, Napoli 2002, 358 p.
- Plan de développement de la Corse* (actualisé). Plan de développement septembre 1993, Actualisation juin 1999. Collectivité territoriale de la Corse. Ajaccio, 1999 (en particulier chap. « Culture », pp. 171-177, et « Tourisme », pp. 68-77 et 244-247).
- SANTONI Vincenzo, *Maimone ! Maimone ! Teoria e sociologia dell'organizzazione culturale*. Ministero per i Beni e le Attività culturali. Soprintendenza per i Beni Archeologici delle province di Cagliari e Oristano. Cagliari, 2003, 183 p.
- VIOLA Antonio, PRINCE Myra (dir.), *Projeter l'ancien*. 5 séminaires. Direction de l'architecture et du Patrimoine, Paris 2003, 1 vol., 348 p.